

L’AFFILIATION

DEFINITION

- ▶ C’est l’acte par lequel une association devient adhérente d’une fédération.
- ▶ L’affiliation à une fédération sportive agréée est obligatoire lorsque l’association développe une activité sportive donnant lieu à compétition (loi de 1984, modifiée 2000).

SPECIFICITES UNIVERSITAIRES

- ▶ Renouvellement chaque année de la demande d’affiliation.
- ▶ Un établissement peut créer plusieurs associations dans le cas d’antennes délocalisées.
- ▶ La fiche d’affiliation doit faire mention de la souscription d’une police d’assurance en « Responsabilité Civile ».

INTERETS

- ▶ L’affiliation est l’une des conditions permettant de demander un agrément auprès du Ministère des Sports ou de ses services déconcentrés.
- ▶ L’agrément donne des droits, en particulier celui de solliciter certaines subventions.

CONSEILS

- ▶ Dès la rentrée universitaire, la demande d’affiliation doit être complétée avec la plus grande attention.
- ▶ Un doute ? Une question ? Rapproche-toi dans les meilleurs délais de ton enseignant ou du CR Sport U de ton académie.